
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 509 DU 14 NOVEMBRE 2019

portant nomination des membres du Comité national de suivi du Projet relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2018-069 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- vu** le décret n° 2019-508 du 14 novembre 2019 portant création du Comité national de suivi du Projet relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline et du Comité consultatif de suivi de l'Accord de Gouvernement Hôte relatif au Projet ;
- sur** proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 30 octobre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées au Comité national de suivi du Projet relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline, les personnes dont les noms suivent :

- **président** : monsieur **Samou SEIDOU ADAMBI**, Ministre de l'Eau et des Mines ;
- **vice-président** : monsieur **Orou Hermann TAKOU**, Directeur de Cabinet, représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;
- **rapporteur** : monsieur **Claude Cocou OLYMPIO**, Coordonnateur de la Cellule juridique ad hoc de la Présidence de la République ;

Membres :

- monsieur **Nabil ABDOULAYE**, Directeur Adjoint de Cabinet, représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- monsieur **François-Corneille KEDOWIDE**, Directeur général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Marc-André LOKO**, Directeur de l'Infrastructure du Numérique de l'Agence du Développement du Numérique, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation.

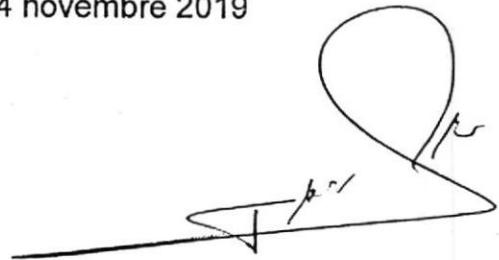
Monsieur **Achille Hodéhou ADJENIYA**, Point focal du Projet au Ministère de l'Eau et des Mines, assiste le rapporteur dans les travaux de secrétariat du Comité national de suivi du Projet.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

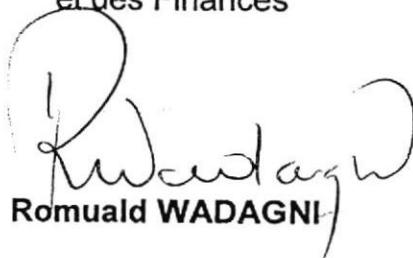
Fait à Cotonou, le 14 novembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



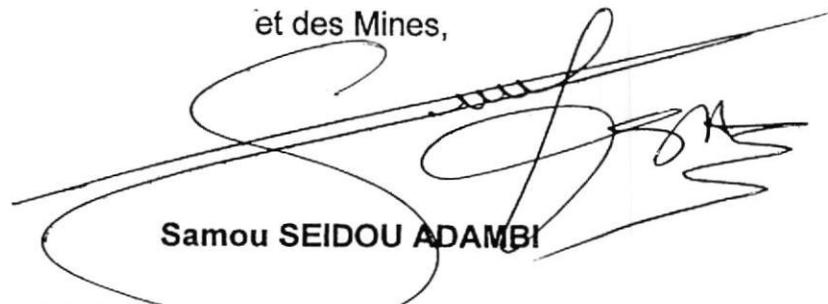
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Eau
et des Mines,



Samou SEIDOU ADAMBI